



Déclaration commune du PC, PSL, LCR, PH. Les travailleurs d'IAC (concessionnaire de Fiat) ont mené pendant des mois une lutte déterminée contre la restructuration unilatérale décidée par la direction et le licenciement de 24 des leurs (dont 12 travailleurs protégés par un mandat syndical!). Ils ont occupé pacifiquement le site de Meiser d'où ils ont été délogés suite à l'intervention des tribunaux et de la police. Pour les punir de cette « audace », la direction d'IAC a décidé de licencier pour « faute grave » et pour l'exemple 5 « meneurs », dont trois délégués.

Le 20 juillet dernier, le Tribunal du travail de Bruxelles a rejeté cette décision pour deux des travailleurs protégés mais l'a justifiée pour le troisième. En clair: c'est son action syndicale pendant la grève qui a été jugée comme une « faute grave », ce qui ouvre la porte à toutes les dérives et abus contre les délégués et le droit à l'action collective. Tant les patrons d'IAC que les syndicats ont fait appel et se retrouvent à nouveau devant le Tribunal du travail le 1er octobre.

Pourtant, c'est la direction d'IAC et elle seule qui devrait se retrouver au banc des accusés, elle qui a artificiellement scindé l'entreprise en 16 entités juridiquement distinctes afin d'éviter les contraintes de la Loi Renault en cas de restructuration. C'est elle seule qui ne respecte pas la législation sociale en contournant la commission paritaire du secteur, seule à même de déterminer à l'unanimité la levée de la protection syndicale pour raisons économiques ou techniques. Mais dans ce système capitaliste, on ne verra jamais des huissiers et la police débarquer dans les Conseils d'Administration de Carrefour ou de Fiat qui ne respectent pas les lois sociales et les droits des travailleurs.

Les travailleurs d'IAC, subissent des méthodes patronales dignes du XIXe siècle. L'histoire du droit de grève et des libertés syndicales est jalonnée par la volonté du mouvement ouvrier d'imposer ses droits en tant que classe, d'imposer le fait que les conflits collectifs du travail relèvent du "conflit d'intérêt" et non du droit pénal et qu'ils ne relèvent donc absolument pas de

IAC: Défendons le droit de grève et les libertés syndicales!

Écrit par LCR-Web

Mercredi, 30 Septembre 2009 11:47 - Mis à jour Vendredi, 02 Octobre 2009 00:54

la compétence des tribunaux qui doivent s'abstenir d'intervenir. Mais aujourd'hui, puisque le patronat nous ramène à des conditions de travail du XIXe siècle, il veut également nous ramener à la juridiction de l'époque!

Ce n'est pas un hasard si le patronat s'attaque en ce moment de manière frontale au droit de grève et aux libertés syndicales des travailleurs d'IAC: comme à Bridgestone, à UCB, à Carrefour, à Ikea, à Intermarché: c'est parce que les salarié/es ont eu le courage et la volonté de se battre tous ensemble contre les licenciements et l'arbitraire patronal. Partout où les travailleurs/euses résistent, ils subissent les requêtes unilatérales, l'intervention d'huissiers de justice et de la police et de lourdes astreintes pour briser leurs actions de grève. Le patronat veut ramener un conflit collectif à la dimension d'un délit, de voies de faits qui doivent être individualisées et pénalisées. Dans le contexte actuel de la crise capitaliste, ces attaques visent clairement à briser la volonté de résistance des salarié/es.

Nous réaffirmons notre solidarité avec les travailleurs/euses en lutte pour leur emploi, leurs conditions de travail, leurs droits et leur dignité. Les tribunaux et la police n'ont pas à intervenir dans les actions syndicales!

Nos quatre organisations se sont présentées ensemble aux dernières élections régionales à Bruxelles sur la liste PC-PSL-LCR-PH. Nous voulons poursuivre cette collaboration sur le terrain des luttes et contribuer de manière unitaire au succès des nécessaires résistances sociales contre la crise capitaliste et ses conséquences. Des résistances qu'il faut unifier et faire converger dans un mouvement d'ensemble afin d'imposer au patronat et au gouvernement d'autres choix ; pour la défense de l'emploi; pour augmenter les salaires et les revenus; pour une redistribution effective des richesses, pour la réduction du temps de travail sans perte de revenus; pour la défense et l'extension des droits sociaux et des services publics; pour la satisfaction des besoins sociaux dans le respect des équilibres écologiques.

Ensemble, nous affirmons que ce n'est pas au monde du travail ni à la population de payer la crise !

-

Solidarité avec les travailleurs d'IAC!

-

IAC: Défendons le droit de grève et les libertés syndicales!

Écrit par LCR-Web

Mercredi, 30 Septembre 2009 11:47 - Mis à jour Vendredi, 02 Octobre 2009 00:54

Zéro licenciement!

-

Bas les pattes du droit de grève et des délégués

Parti Communiste (PC) – dr@belgi.net // www.particommuniste.be

Parti Socialiste de Lutte (PSL) – info@socialisme.be // www.socialisme.be

Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR) – info@lcr-lagauche.be // www.lcr-lagauche.be

Parti Humaniste (PH) - ph_hp_belgium@yahoo.fr // www.partihumaniste.be